



Grand Conseil
Secrétariat général
Pl. du Château 6
1014 Lausanne

Interpellation

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 13_INT_145

Déposé le : 25.06.13

Scanné le : 26.06.13

Art. 115 et 116 LGC L'interpellation est une demande d'explications ou de précisions adressée au CE sur un fait du gouvernement ou de son administration. Elle porte sur une compétence propre ou déléguée du CE et peut être développée oralement devant le GC. Les questions qu'elle contient sont exprimées de telle manière que le CE puisse y répondre et sont suffisamment précises pour qu'une réponse courte y soit apportée dans le délai légal (attention : ne pas demander un rapport, auquel cas il s'agit d'un postulat).

*Délai de réponse dès le renvoi au CE : **trois mois**.*

Titre de l'interpellation

Conduite du SPEN : état des lieux ?

Texte déposé

On peut constater que de nombreux et graves dysfonctionnements sont apparus depuis bien quelques temps dans le cadre du Service pénitencier (SPEN). Régulièrement, la presse s'en fait l'écho de manière peu flatteuse et notre population s'inquiète à juste titre.

Plus précisément, de nombreux détenus se sont échappés, des audits ont été ordonnés, Mme la conseillère d'état Béatrice Métraux a dénoncé « des graves manquements humains et techniques ». Récemment, dans le cadre du meurtre dramatique de la jeune Marie, Mme B. Métraux a dit ne pas avoir été au courant de la libération provisoire du délinquant dangereux. En outre, il semblerait que certains postes de cadres au SPEN ne sont pas tous repourvus, contraignant certains responsables de cumuler des fonctions depuis bien quelques mois. Par ailleurs, la gestion des places en prison semble lacunaire ou pour le moins peu claire (nombre de détenus par cellule, détention au-delà des 48 heures autorisées dans des locaux de police, ...), sans parler des installations de surveillance qui ont été récemment qualifiées d'obsolètes par la cheffe du SPEN.

Bref, le contexte du SPEN est inquiétant et nous prions le Conseil d'Etat de répondre aux questions suivantes :

1. Combien d'audits ont été menés ces deux dernières années au SPEN, quels en ont été les coûts directs et indirects et quelles ont été les mesures concrètes prises sur la base des résultats ?
2. Est-ce que tous les postes clefs du service sont repourvus ? Si non, depuis quand, lesquels et pour quelles raisons ? Par ailleurs, dans le domaine du recrutement et de la formation des nouveaux postes de gardiens octroyés il y a quelques mois, quelle est la situation actuelle précise (postes repourvus, postes à repourvoir, mode de recrutement, ...) et est-ce que tout le personnel pénitencier bénéficie de la formation adéquate pour remplir sa mission ?

3. Quelle est la planification et projection détaillées du nombre de places en prisons (préventives, administratives, soins en milieu fermé, exécutions des peines, ...), pour ces 10 prochaines années ?
4. Quel est le nombre de personnes sans autorisation de séjour qui purgent une ou des peines dans les prisons vaudoises et, en comparaison avec d'autres cantons, quelle est la situation vaudoise ?
5. Est-il vrai qu'il y a eu un suicide fin 2012 dans l'une de nos prisons vaudoises, alors que le détenu en question devait être surveillé en permanence mais que ce jour-là, les effectifs manquaient ?

Commentaire(s)

Conclusions

Souhaite développer

Nom et prénom de l'auteur : Denis Rubattel

Signature : él (mardi 25.6.2013)

Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Signature(s) :